

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 28 juin 2023

Date d'affichage 28 juin 2023

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 18 + 11 procurations

votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20230704-DEL_23_07_04_25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

Le QUATRE JUILLET à Vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, M. Eric PAPILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Dominique MORANCE, Mme Françoise PELLODI, M. Carl GUILLEMIN, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, M. Emmanuel BOIS, M. Lionel COUTEMANCHE, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Edith ALIX, M. Nicolas CHABLE, M. Christophe BISI, Mme Olivia JAMAIN,

Excusés :

M. Thierry BODIN,	(Pouvoir donné à M. Nicolas CHABLE),
Mme Catherine CHANTEPIE	(Pouvoir donné à S. SEQUEIRA),
M. Franck POTAUFEUX	(Pouvoir donné à D. MORANCE),
M. Gérard GUESNE	(Pouvoir donné à C. KNITTEL),
M. Emmanuel VIGNERON	(Pouvoir donné à E. PAPILLON),
Nicolas GUILLARD,	(Pouvoir donné à L. PHILIBERT),
M. Gaëtan THOMAS	(Pouvoir donné à D. REVEAU),
Mme Delphine LETESSIER,	(Pouvoir donné à B. MARCHAIS),
Mme Marie DENONELLE	(Pouvoir donné à F PELLODI),
Mme Audrey MAMONTEIL	(Pouvoir donné à Ch. VAN RYSSEL),
Mme Sophie DOLLON,	(Pouvoir donné à E. BOIS).

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. Lionel COUTEMANCHE a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

SIGNATURE D'UN CONTRAT DE SERVICE VOLONTAIRE EUROPÉEN

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport du Maire.

Considérant que Ville, en partenariat avec le Lycée Robert Garnier, souhaite accueillir un jeune de 18 à 25 ans en service volontaire européen, pour une mission au service jeunesse

d'environ 400h, du 1^{er} octobre 2023 au 30 juin 2024. Cette mission ayant pour but de favoriser le partage des connaissances, des expériences, et la culture, ainsi que de créer du lien avec le public.

Considérant que les intérêts du jeune et de la commune sont réciproques :

Pour le jeune volontaire :

- Vivre une expérience à l'étranger pendant une mission de 10 mois,
- Se rendre utile, améliorer et renforcer ses aptitudes et compétences sur les plans personnel, éducatif, social, civique, culturel et professionnel.

Pour les structures d'accueil :

- Rapprocher et consolider le lien entre nos deux structures qui s'adressent au même public,
- Promouvoir la mobilité auprès de nos jeunes issus de milieu rural,
- Ouvrir aux cultures et renforcer l'apprentissage des langues étrangères (axe politique),
- Partager les frais liés au coût du projet.

Considérant que le coût du projet est reparti entre le Lycée Robert Garnier qui prend en charge l'hébergement, charges comprises du jeune, ce qui représente 45€ par semaine soit 1935€ pour les 10 mois du service, et la collectivité, qui prend en charge les frais de participation d'un montant de 950€.

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à recruter un service volontaire européen.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à prendre en charge les frais de participation à ce programme de 950€.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tout document visant au bon déroulement de cette opération.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie conforme
Le Maire,
Didier REVEAU